

TOUR  
DE  
FRANCE

**MARDI  
6 JUIL.  
2021**

Le 6 mai 2021

## **Valence labellisée *Ville à vélo du Tour de France***

Ce mercredi 5 mai, ASO (Amaury Sport Organisation) a dévoilé les villes ayant obtenu le label « Ville à vélo ».

Avec 3 vélos à son actif, Valence a été remarquée pour sa politique de promotion de la pratique cycliste



Le Tour de France, monument du cyclisme, est engagé pour la mobilité à vélo. Il souhaite en effet générer un impact positif en inspirant toutes celles et tous ceux qui le peuvent à introduire du vélo dans leur quotidien.

Or, ils sont nombreux : **60 % des déplacements en France font moins de 5 km** (et 35 % d'entre eux font moins de 2 km), **alors que seulement 4 % des trajets sont effectués à vélo**. A Valence également, 67% des déplacements domicile-travail se font en voiture, et 5,6 % seulement à vélo.

Avec L'Avenir à Vélo, le Tour de France a pris des engagements concrets, destinés à générer une empreinte positive et significative. Ainsi, le nouveau label « Ville à Vélo du Tour de France » a pour objectif de **valoriser les communes qui sont engagées dans une dynamique positive de promotion de la pratique du vélo**.

**Qualifiée de « capitale du vélo »** par Christian Prudhomme (Directeur du Tour de France) en 2018, c'est tout naturellement que la Ville de Valence a proposé sa candidature à **ce label, qu'elle a obtenu sans difficulté avec 3 vélos sur 4 avec 18 autres villes françaises, presque la note maximale** (que seules Paris et Rotterdam ont obtenue).

Le jury, composé d'experts de la mobilité à vélo et de membres représentatifs de l'univers du vélo au sens large (sphères publique, institutionnelle, privée, associative), a évalué l'état de développement de la pratique du vélo dans la ville et la dynamique dans laquelle s'est inscrite la commune.

**Les points majeurs de la politique cyclable valentinoise ayant retenu l'attention du jury sont :**

- la mise en œuvre d'un **Schéma Directeur Cyclable et la Charte des Aménagements** par VRD,
- la mise à disposition de **300 vélos en libre-service Libélo** et location longue durée,
- **l'accueil d'importants événements** sportifs dont le Critérium du Dauphiné et la course Valence-Vercors.



Depuis 2014, la Ville s'est engagée à **développer l'usage du vélo et faciliter les parcours des cyclistes.**

A ce jour, elle comporte **160 km de voies cyclables et plusieurs itinéraires accessibles aux cyclistes** (boucle reliant le parc Jouvét au parc de l'Épervière, la ViaRhôna qui permet une traversée de la ville du nord au sud via une voie dédiée et sécurisée...), **300 vélos en libre-service** dont 20 % sont à assistance électrique et répartis sur 44 vélostations, **350 arceaux pour les stationnements vélos**, 150 caméras de vidéo-protection permettant de lutter contre le recel, des abris à vélo, des ateliers et des bornes de réparation en libre-service...

Par ailleurs, Valence a été reconnue pour ses atouts et valorisée pour sa politique cyclable à plusieurs reprises, par exemple dans le palmarès 2019 du magazine Le Point « *Les 70 villes les plus attractives de France* » où elle a obtenu la **12<sup>e</sup> place pour les villes cyclables et la qualité de l'air** ou encore dans celui de L'Express en 2020 qui intègre Valence dans son **top 50 pour la politique en faveur des vélos.**

De plus, par le biais de l'établissement Valence-Romans Déplacement, la Ville bénéficie d'un Plan de déplacements urbains (PDU) qui a pour objectif de **maîtriser de façon raisonnée la place de l'usage de l'automobile**, au profit du développement des déplacements doux notamment, tels que le vélo.

Enfin, Valence peut compter sur **un important réseau d'acteurs locaux** (associations et commerces), allant de l'association REVV, installée dans la Maison du Vélo, à United Cruiser en passant par Ecox, Valence Atelier Libre, Cycloteam, l'Heureux Cycleur, l'ASPTT, les Cyclotouristes valentinois, l'Union cycliste Montmeyran Valence, le Valence Triathlon, Carbone Zéro, Véloland, Intersport, Décathlon et Go Sport.

Forte de l'obtention de ce label, la Ville souhaite maintenant **poursuivre et amplifier le développement des mobilités douces** en travaillant notamment sur **l'amélioration des infrastructures cyclables** pour sécuriser les déplacements.

Son ambition, à terme, est de **créer 40 km de pistes et de voies cyclables supplémentaires** dont 2 itinéraires totalement protégés d'ici à 2026, avec l'amélioration des parcours piétons et cycles, l'extension des pistes cyclables en site propre lorsque la voirie le permet et le traitement des ruptures d'itinéraires.



**CONTACT PRESSE : Émilie Gay**  
06 28 79 81 45 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

